

PERSONNEL ASSOCIATIF

Statut	Qualifications et diplômes	Niveaux de classes propositions départementales	Domaine d'intervention	Projet	Autorisation du directeur	Convention DASEN ou IEN	Agrément DASEN	Déclaration DDCSPP
Personnel rémunéré (carte professionnelle)	B.E. complet ou attestation de pré-qualification	C3	Dans la spécialité	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	LICENCE STAPS	C2 C3	APS au programme de l'école primaire Sauf : ski et dérivés, Alpinisme, plongée sub-aquatique, parachutisme, spéléologie.					
	BAFA		<i>Aucune intervention possible dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique (même s'il est en possession d'une option spécifique)</i>					
Personnel bénévole	Reconnaissance de compétences dans l'activité		Aide à l'enseignant	OUI	OUI	NON	OUI	NON

INTERVENANTS BÉNÉVOLES

Personnel bénévole	Reconnaissance de compétences dans l'activité		Aide à l'enseignant	NON	OUI	NON	OUI	OUI
---------------------------	---	--	---------------------	-----	-----	-----	-----	-----

STAGIAIRES EN E.P.S.

Diplôme préparé	Conditions d'intervention
- Diplôme délivré par l'Éducation Nationale - Diplôme délivré par un organisme autre que l'Éducation Nationale	<p>Dans le cadre d'une maquette de stage acceptée par la directrice académique des services de l'éducation nationale, D.A.S.E.N..</p> <p>Suivi pédagogique assuré par les conseillers pédagogiques.</p> <p>Accord du directeur.</p> <p>La convention précisant les conditions d'intervention doit être signée entre la directrice académique des services de l'éducation nationale (ou l'IEN), le responsable de l'organisme de formation, et le stagiaire.</p>